



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Nom commercial

elma lab clean A25 (ELC A25)  
UFI: 1F60-40HU-X00H-F8VQ

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU20 - Services de santé

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

##### Catégories de processus [PROC]

PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

##### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC6b - Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

##### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage très alcalin, aqueux et réducteur de mousse, pour le nettoyage par ultrasons, par immersion et par aspersion pour les pièces à nettoyer et les produits médicaux résistants aux alcalis.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266  
E-Mail [info@elma-ultrasonic.com](mailto:info@elma-ultrasonic.com)  
Internet [www.elma-ultrasonic.com](http://www.elma-ultrasonic.com)

#### Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: [chemlab@elma-ultrasonic.com](mailto:chemlab@elma-ultrasonic.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg  
(Sprache/Language: D, GB)  
Téléphone +49 761 19240



## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Met. Corr. 1</b>	<b>H290</b>	<b>Jugement d'expert et détermination de la force probante.</b>
<b>Skin Corr. 1A</b>	<b>H314</b>	<b>Méthode de calcul.</b>
<b>Eye Dam. 1</b>	<b>H318</b>	<b>Méthode de calcul.</b>

#### Consignes en cas de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260	Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

alcool de graisse (C10), alkoxylé, isotridecanol, éthoxylé, hydroxyde de potassium

### 2.3. Autres dangers

Acute Tox. 5 (orale) H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.



### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

L'inhalation d'aérosol peut être nocive, peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/ au poumon.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

## ! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange très alcalin aqueux et réducteur de mousse composé d'hydroxyde de potassium, agents de surface amphotères et non ioniques, agents complexants et phosphates.

### ! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
166736-08-9		alcool de graisse (C10), alkoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 / Acute Tox. 3, H301 / Skin Corr. 1A, H314 / Eye Dam. 1, H318
7320-34-5	230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
27458-92-0	248-469-2	isotridecanol	< 0,2	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1

### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
166736-08-9	alcool de graisse (C10), alkoxylé	Not relevant (polymer).
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
1310-58-3	hydroxyde de potassium	01-2119487136-33
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	01-2119489369-18
27458-92-0	isotridecanol	Not relevant (impurity).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.



---

Assurer un traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

risque de perforation gastrique

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

eau

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

vapeurs/gaz corrosifs

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### **Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### **Équipes d'intervention**

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.



### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Appliquer des moyens de neutralisation chimique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.

Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### **Mesures générales de protection**

Éviter d'inspirer les aérosols.

#### **Mesures d'hygiène**

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

#### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des acides.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

#### **Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 3 ans.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**



### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	VLCT, 8 heures Court terme	2		FT no. 35

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

#### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium			Aucune donnée disponible
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	0,05 mg/l 50 mg/l	PNEC eaux, eau douce PNEC station d'épuration (STP)	

### Remarques complémentaires

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour hydroxyde de potassium.

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

### Autres mesures de protection

vêtement de protection résistant aux bases

### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Nettoyage par aspersion uniquement dans des appareils fermés.

## ! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	brun foncé	douce



**Seuil olfactif**  
non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 12	20 °C	10 g/l		fortement alcalin.
<b>plage d'ébullition</b>	>= 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non significative				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non significative				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	ca. 1,15 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non disponible				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	ca. -2				Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b>					
eau: 0,36 (ASTM D3539).					



**Propriétés comburantes**  
aucune

**Propriétés explosives**  
aucune

**9.2. Autres informations**  
Aucune autre information signifiante disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**  
Dégagement de chaleur au contact des acides.  
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**  
Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Réaction fortement exothermique avec les acides.  
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

**10.4. Conditions à éviter**  
Chaleur et rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**  
**Substances à éviter**  
Réagit au contact des acides forts.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.  
Corrode l'aluminium.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	2000 - 2100 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>Irritation de la peau</b>	Fortement corrosif.			
<b>Irritation des yeux</b>	Fortement corrosif.			



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
--	-------------------	---------	---------	----------

**Sensibilisation de la peau** non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

**Danger par aspiration**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

**Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge et risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

En aérosol, le produit est toxique par inhalation (Acute Tox. 4 H332: Nocif par inhalation.).

hydroxyde de potassium : DL50(orale, rat): 273 mg/kg .

**Constatations empiriques**

Le produit provoque des graves brûlures.

**! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 10 - 15 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 9 - 10 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 2,8 mg/l		calculé	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Dégradabilité physico-chimique** 100 % Neutralisation, mesure de pH. Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.

**Biodégradabilité** >= 70 % diminution du COD (carbone org. dissous) calculé Moyennement/partiellement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.

hydroxyde de potassium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

**12.4. Mobilité dans le sol**

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.

hydroxyde de potassium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.

isotridecanol: non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

#### Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	0,3 - 0,35 gO2/g	calculé	

**Valeur AOX** D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

#### Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

#### Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1814	UN 1814	UN 1814
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II



	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	aucune		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	non significative		
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b>	Étiquette de danger 8 code de restriction en tunnel E		

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autorisations

non significative

#### Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.6

### Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Date d'impression 15.11.2021  
Modifié 15.11.2021 (F) Version 1.7  
**elma lab clean A25 (ELC A25)**

---

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.